



Le traitement médiatique du LSD en France en 1966 : de la panique morale à la fin des études cliniques

Zoë Dubus

Numéro 9, 2021

Drogues et sens altéré(s)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1091460ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1091460ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cygne noir

ISSN

1929-0896 (imprimé)

1929-090X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubus, Z. (2021). Le traitement médiatique du LSD en France en 1966 : de la panique morale à la fin des études cliniques. *Cygne noir*, (9), 36–62.
<https://doi.org/10.7202/1091460ar>

Résumé de l'article

L'année 1966 voit l'apparition dans les médias français d'une nouvelle drogue aux effets présentés comme particulièrement délétères. Le LSD serait à l'origine de psychoses prolongées, de suicides, et mènerait la jeunesse américaine à se rebeller contre la société. Or, à cette époque, la substance est encore principalement un médicament et un outil d'étude du cerveau. Des milliers d'articles scientifiques ont été publiés sur le sujet et démontrent la sécurité de son usage ainsi que ses bénéfices thérapeutiques dans de nombreuses applications. Ces succès n'ayant pas bénéficié d'une couverture médiatique en France, le pays découvre avec effroi l'existence de ce psychotrope menaçant. Le champ lexical de la folie est particulièrement présent dans la couverture médiatique : désormais, c'est dans ce cadre conceptuel que sera appréhendé le LSD. Le gouvernement réagit rapidement en classant la substance dans le tableau des stupéfiants ; cette mesure a pour effet de mettre un terme aux recherches médicales menées à l'époque sur la substance. Par cette étude de cas, l'article vise à illustrer l'impact des paniques morales sur la production scientifique au sujet des psychotropes en s'appuyant sur la littérature médicale et les productions médiatiques de l'époque.

© Zoë Dubus, 2022



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU LSD EN FRANCE EN 1966 : DE LA PANIQUE MORALE À LA FIN DES ÉTUDES CLINIQUES

En 1966, le LSD est l'un des médicaments les plus étudiés au monde¹. Les scientifiques travaillent sur ses potentiels bienfaits dans de nombreuses applications : soulagement de la douleur, traitement des addictions, de la dépression ou des troubles sexuels, réduction de l'anxiété des personnes en soins palliatifs. Quelques équipes françaises mènent des recherches sur la substance dans une direction tant expérimentale que thérapeutique, mais ces travaux ne bénéficient pas d'une couverture médiatique auprès du grand public. Aux États-Unis, en revanche, les médias traitent régulièrement du thème des médicaments psychédéliques depuis le milieu des années 1950 ; au fil des années 1960, la tonalité des articles consacrés à ces psychotropes se renouvelle. Les comptes rendus d'études scientifiques laissent place à des reportages à sensation au sujet d'une consommation hors cadre médical par des jeunes gens en révolte contre la société américaine. Les effets du LSD y sont présentés sous un jour particulièrement alarmistes : les hôpitaux californiens seraient ainsi remplis de jeunes en décompensation psychotique, les cas de suicide se multiplieraient, le LSD faciliterait les viols et serait responsable de nombreux troubles sociaux causés par la jeunesse. Ces publications se vendent bien : les mouvements de contre-culture inquiètent la population et la consommation de LSD constitue une explication ne remettant pas en cause l'ordre établi. La nouvelle génération ne se rebellerait pas pour des raisons valables, mais à cause d'un produit chimique détraquant les cerveaux. Ainsi se constitue une panique morale telle que définie par le sociologue Stanley Cohen à partir de deux éléments : l'amplification d'un sujet par les médias conduisant à un renforcement du contrôle social². Pour le sociologue Nachman Ben-Yehuda, une panique morale se construit en outre par la capacité de ses promoteur-ice-s à mobiliser le pouvoir, à donner une apparence de dangerosité sans commune mesure avec la menace réelle de l'objet dont il est question, à sensibiliser largement le public, le tout sans rencontrer de résistance franche³.

Or, en avril 1966 en France, la médecin Claudine Escoffier-Lambiotte, responsable d'une chronique dans le journal *Le Monde*, publie une série d'articles intitulée « Les poisons de l'esprit » reprenant les thèmes des tabloïds américains. Elle y ajoute l'idée de « contagion » : des *beatniks* américains auraient commencé à diffuser l'« épidémie » en France. Il s'agit en conséquence de protéger la jeunesse en interdisant au plus vite l'usage de ce produit mortifère. Les articles font sensation. En quelques semaines, la

presse française s'enflamme contre cette nouvelle substance qui semble provoquer la folie. Si une partie du corps médical, non impliqué dans les études sur le LSD, s'engouffre dans la vague de condamnation, y voyant notamment des perspectives de carrière, une autre partie s'inquiète des répercussions de cette campagne de presse sur la recherche. En effet, cette mauvaise publicité ne peut manquer d'avoir des conséquences néfastes sur les études médicales : baisse des financements, craintes des patient·e·s, voire interdiction totale de poursuivre les recherches. De fait, le gouvernement français ne tarde pas à prendre des mesures : par un arrêté du 1^{er} juin 1966, le LSD et d'autres psychédéliques comme la mescaline ou la psilocybine sont inscrits au Tableau B des stupéfiants. Désormais, les scientifiques désirant l'utiliser devront obtenir une autorisation personnelle auprès du ministère des Affaires sociales. Cette contrainte, dont nous analyserons les détails, annonce la fin des études sur la substance.

Si la notion de « panique morale » appliquée à la médiatisation du LSD aux États-Unis a fait l'objet de plusieurs études⁴, parfois critiques, notamment du fait de la durée du phénomène dans ce pays⁵, le cas particulier de la France n'avait pas été étudié jusqu'à présent. Or, grâce au croisement de différentes sources inédites, nous allons montrer que la situation française de cette panique morale est bien originale (notamment comparée à celle des pays anglo-américains), et ce, d'après plusieurs caractéristiques :

1. l'irruption du sujet dans le paysage médiatique d'où il était absolument absent jusqu'alors ;
2. l'unilatéralité des publications, dans un sens péjoratif ;
3. l'absence presque totale de prise de position inverse ;
4. l'occultation des études scientifiques ;
5. la menace d'une invasion de l'étranger (les « *beatniks* » et leur philosophie de vie), provoquant une prétendue « chute de civilisation » ;
6. la rapidité des conséquences légales.

En outre, la notion de « panique » se justifie ici, d'une part, d'après la désorganisation des experts du LSD, incapables de réagir devant la soudaineté des attaques contre leur objet d'étude, d'autre part, en constatant les agissements individualistes de certaines personnes du corps médical, créant et alimentant l'anxiété à des fins personnelles.

L'histoire de cette panique morale est intéressante à plus d'un titre. D'abord, elle illustre l'influence des médias sur les décisions politiques, selon le processus qualifié par Franklin et Lavery de « législation par les tabloïds⁶ ». D'après ce modèle, les politicien·ne·s ont le devoir de clore une panique amplifiée médiatiquement par le biais de la législation. De plus, elle montre l'importance d'éléments externes au corps médical dans la recherche sur les médicaments psychotropes, un champ d'étude soumis aux fantasmes des sociétés sur le sujet⁷. Enfin, elle souligne la pérennité des représentations

négligées quant aux substances victimes de ces emballements médiatiques : le LSD conserve ainsi dans l'imaginaire collectif français une image de drogue particulièrement dangereuse⁸, en dépit du consensus scientifique démontrant sa non-toxicité, l'absence d'addiction corrélée à son usage et sa sécurité d'emploi, notamment dans un cadre médical⁹, mais également en population générale¹⁰. Cette étude de cas permettra donc de donner un exemple concret de l'impact que peuvent avoir les paniques morales sur la production scientifique.

S'inscrivant dans le champ naissant des études psychédéliques (*psychedelic studies*), cet article en histoire s'appuie sur une riche littérature interdisciplinaire ayant analysé les rapports complexes entre médias et psychotropes. Une grande diversité de travaux ont ainsi étudié l'influence des médias dans la perception des risques liés à la consommation de certaines substances¹¹ ou en ce qui concerne la vulnérabilité accrue de certaines populations (notamment les adolescentes)¹², démontrant une absence de mécanismes de contrôle au sujet de l'exactitude des informations transmises, en général traitées sous l'angle de l'exagération¹³. Ces recherches soulignent combien la concurrence des médias, loin de favoriser la diversité des points de vue sur le sujet, provoque au contraire une uniformisation des contenus, déformés pour répondre aux exigences d'audience¹⁴.

L'article étudiera dans un premier temps l'apparition et le développement soudain de la panique morale véhiculée par les médias français autour du LSD, largement inspirée par les publications à sensation américaines. Nous examinerons ensuite les répercussions de cette campagne de presse sur le discours politique de l'époque ainsi que sur la législation française, provoquant la stigmatisation des recherches scientifiques menées sur la substance et débouchant sur leur arrêt définitif. Ce travail s'appuie essentiellement sur l'analyse d'articles de presse, de la littérature médicale, de discussions parlementaires, de documents d'archives et de conférences données par les acteurs et actrices ayant participé aux débats de cette époque en France, c'est-à-dire principalement entre 1966 et 1970¹⁵. En l'état actuel des sources disponibles et connues, il n'a pas été possible d'expliquer les origines et les motivations de cette panique morale ni les liens entre les différents protagonistes. Ainsi, des travaux approfondis sur ce moment charnière de la « carrière » du LSD devront être menés à l'avenir afin d'éclaircir la fabrique de cette campagne médiatique et politique.

1. La panique morale en France

1.1 « Les poisons de l'esprit » créent un cadre conceptuel pour les psychédéliques

En 1966, Claudine Escoffier-Lambiotte est une autorité du paysage médiatique français. Depuis dix ans, elle tient la première chronique médicale de la presse populaire française, qu'elle a elle-même fondée. Détentrice de trois doctorats en médecine, elle a une influence considérable, tant auprès des journalistes de son époque que du monde de la médecine, étant reliée à ses plus grandes instances. Son travail est reconnu pour sa rigueur, son sérieux, son indépendance¹⁶. Cette année-là, le sujet de la consommation de psychotropes par les jeunes baby-boomers commence à inquiéter l'opinion publique. Le 21 mars, Claude-Gérard Marcus, futur député de Paris, pose au Conseil municipal de Paris la question des « progrès des différentes formes de toxicomanie dans certaines couches de la jeunesse et [d]es mesures de protection qu'elles devraient entraîner¹⁷ ». Le LSD n'est pas mentionné et la discussion, qui commence par le cannabis, dérive très vite sur le sujet des médicaments psychotropes légaux, amphétamines et barbituriques en tête. Les psychédéliques en général et le LSD en particulier ne sont donc pas un sujet d'inquiétude, ni pour le Conseil municipal de Paris, ni pour les médecins présents, ni même pour le préfet de police interrogé.

Pourtant, prenant en quelque sorte les devants, Claudine Escoffier-Lambiotte se lance, les 21, 22 et 23 avril 1966, dans une description terrifiante des conséquences de l'usage du LSD aux États-Unis, basant son récit sur l'expertise d'un autre médecin, le docteur Pierre Bensoussan, neuropsychiatre de l'Hôpital américain de Paris¹⁸, vraisemblablement rencontré lors de mondanités¹⁹. Le contenu de ces articles vise à alerter les Français·es au sujet de ce qui est présenté comme « la drogue la plus dangereuse », importée par des beatniks américains : le LSD. Cette substance serait en passe de provoquer la « désintégration psychique » de toute une génération de jeunes aux États-Unis et menacerait désormais la France. La journaliste évoque ainsi « la vague de folie collective qui emporte aujourd'hui la jeunesse américaine²⁰ ». Dans le contexte tendu de la Guerre froide, le produit est même qualifié d'« arme psychochimique ».

Les articles, sous-titrés « Des Aztèques à l'arme chimique », « L'antisociété par l'hallucination » et « Aux sources de la folie », font appel à un champ lexical particulièrement orienté avec des expressions comme : « plantes maudites », « visages de terreur », « angoisse mortelle », « pitoyable », « servitudes », « profonde tristesse », « angoisse intolérable », « visions terrifiantes », « cauchemar », « restent prisonniers », « fléau national », « bête noire », « effets violents », « crime collectif », « désastre », « forme plus avilissante et plus mensongère de la servitude humaine », etc. L'aspect

thérapeutique est quasiment absent des articles. L'accent y est en effet porté de manière unilatérale sur les supposés dangers de la substance, à partir d'informations partielles, voire inventées de toutes pièces. Par exemple, d'après l'autrice, les victimes du LSD se retrouveraient hospitalisées « au rythme de 4 par semaine » à Paris ; « ils se remettent généralement, mais après plusieurs mois de traitement. » Le croisement des sources nous permet pourtant de constater qu'un mois après la parution de cet article, le docteur Bensoussan, lorsqu'il présente ses conclusions concernant ses patient·e·s devant ses confrères de la Société médico-psychologique, n'est en mesure de ne présenter que huit de ces « victimes »²¹. Par ailleurs, à la même époque, les médecins des hôpitaux de Haight-Ashbury à San Francisco, épicerie de la consommation de LSD aux USA, ne recommandaient comme traitement des « épisodes psychotiques » subis par certain·e·s consommateur·rice·s que de « mettre à l'aise » les individus et d'avoir avec eux une attitude « sympathique » visant à les tranquilliser sur leur état. Pour les cas d'états psychotiques avancés, qualifiés de « rares », une injection de chlorpromazine permettait de mettre fin aux symptômes²². Bien que les admissions à l'hôpital soient en augmentation, les professionnels en charge de les accueillir n'étaient donc pas dans une attitude alarmiste vis-à-vis de la santé mentale de ces jeunes. Pourtant, selon les écrits d'Escoffier-Lambiotte, le LSD serait bien à l'origine d'une « destruction intellectuelle » : « Cette destruction – car en fin de compte il ne reste que cela – peut être observée chez les loques humaines délirant sans trêve et depuis des semaines sur les lits de l'Hôpital américain²³. » Cette « mort intellectuelle » serait même « plus impressionnante encore que la mort charnelle ». Des auteurs s'insurgent contre le caractère mensonger de cette allégation en faisant savoir que l'autrice aurait avoué dans une lettre n'avoir jamais vu un seul des cas traités dans cet hôpital²⁴. Outre les exagérations manifestes de ses propos, caractéristiques dans l'émergence d'une panique morale, l'autrice fait également des erreurs de traduction particulièrement préjudiciables. Ainsi « *college* » devrait être traduit par « université », ce qui n'est pas le cas dans les articles, laissant croire que des collégien·ne·s consomment en masse du LSD.

Enfin, le docteur Bensoussan n'est pas en reste et affirme que 75 % des étudiant·e·s du Centre américain de Paris ont eu au moins une expérience avec la substance. Quelques jours après la publication de l'article, *Le Monde* publie une lettre du directeur de ce centre, « stupéfait » que de telles allégations frauduleuses figurent dans ce journal²⁵. Contacté, le médecin avoue que ces données sont approximatives, mais ajoute qu'il croit « du devoir de chacun de nous de prendre conscience du danger réel que peut représenter l'extension de cette nouvelle forme d'intoxication ». Ce chiffre de 75 % a donc été utilisé en sachant qu'il était extravagant, dans le but de susciter la peur du produit.

1.2 Amplification de la panique dans les médias français

Les trois articles d'Escoffier-Lambiotte font émerger un nouveau sujet d'inquiétude pour la population française, d'autant plus que cette série est immédiatement suivie par des dizaines de reportages dans d'autres revues. Représentant pour les journalistes la source la plus facilement accessible sur le LSD en France, ils deviennent l'unique référence pour penser ce qui est désormais défini comme un problème majeur. La propagation d'articles alarmistes se produit autant dans la presse nationale que régionale ainsi qu'à la télévision. En quelques mois, des dizaines de journaux mettent le LSD en une. Toute la presse est concernée par ce phénomène, qu'il s'agisse de revues intellectuelles ou à scandale. Moins de deux semaines après la publication de la série du *Monde*, le célèbre magazine de presse populaire *Paris-Match* titre : « LSD, nouveau péril pour l'humanité²⁶ » et propose un article de huit pages très largement inspiré par la série du *Monde*. Le LSD serait un nouveau « fléau » produisant des « loques humaines » conduisant « au crime ou au suicide ». La revue d'intellectuels de gauche *L'Évènement* publie un article décrivant le renoncement à vivre des consommateur-riche-s de la substance²⁷. *Noir et Blanc*, magazine d'actualités, affiche une couverture des plus angoissantes : « Le LSD 25 a fait son apparition en France. Alerte à la drogue qui rend fou²⁸! » Surtout, un numéro spécial du *Crapouillot*, bimestriel politique et satirique de droite, fera date. Son titre : « LSD : une bombe atomique dans la tête. »

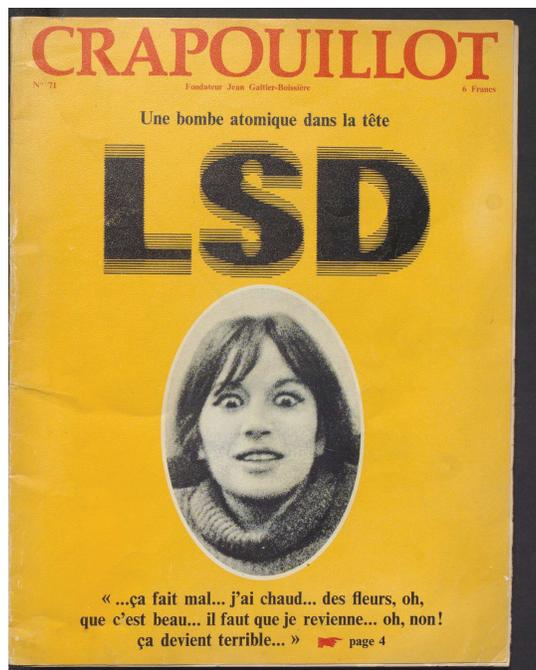


Figure 1. Couverture du Crapouillot en 1966 (collection personnelle de l'autrice).

Dans *Le Monde*, l'influence de la série « Les poisons de l'esprit » sur les articles qui seront publiés dans les mois suivant est très visible : tandis qu'il n'y a aucun article au sujet du LSD dans le journal, en 1964 et en 1965, le tableau suivant permet d'analyser les huit publications de l'année 1966 et précise l'orientation générale de la présentation de la substance :

Date (1966)	Auteur-riche	Titre	Positif, négatif ou neutre	Cite «Les poisons de l'esprit »
23 avril	Anonyme	« Suspension par Sandoz des livraisons d'hallucinogènes. Convocation à Genève d'un groupe d'étude de l'O.N.U. »	Négatif	Non
28 avril	Anonyme	« Nouvelle arrestation de Leary "grand prêtre de l'hallucination" »	Négatif	Oui
13 mai	Anonyme	« Le LSD et les étudiants »	Neutre	Oui
26 mai	Alain Clément	« M. Robert Kennedy dirige une "enquête publique" sur le LSD »	Négatif	Oui
04 juin	Anonyme	« Le ministre des Affaires sociales place les hallucinogènes dans la catégorie des stupéfiants et soumet leur utilisation – même médicale – à son autorisation »	Négatif	Oui
13 août	Anonyme	« Une étude clinique de soixante-dix drogués au L.S.D. »	Négatif	Non
13 août	L. V.	« Vers un contrôle international des hallucinogènes tranquillisants et stimulants »	Négatif	Oui
22 novembre	Martine Allain-Regnault	« L'intoxication par le L.S.D. devient un problème de masse »	Négatif	Oui

La folie supposément induite par le LSD est le thème central de toutes les publications françaises de l'époque, tant dans la presse nationale que régionale. Le quotidien régional *Sud-Ouest* titre ainsi : « Le LSD, la drogue qui rend fou²⁹ ». C'est désormais dans ce cadre conceptuel unique que sera présenté le LSD. La télévision n'est pas en reste ; l'émission « Cinq colonnes à la une », diffusée sur l'une des deux seules chaînes de l'époque, réalise un documentaire montrant une femme et un homme prenant du LSD. La dose, de 250 microgrammes, est importante : c'est plus de deux fois celle de base (100 microgrammes). Ce reportage donne lieu à une présentation sur les substances pendant les actualités Gaumont diffusées en début de séance au cinéma titrée : « L'enfer du LSD ». Il est ensuite repris dans le *Crapouillot*, qui réalise un numéro entièrement consacré aux dangers du produit. Plusieurs intellectuels y sont invités à analyser la consommation de la substance de manière conservatrice. François Mauriac y condamne le « péché contre l'esprit » et l'aviissement du sens moral représenté par la consommation de psychédéliques. Jean Cau, quant à lui, entame dans la revue sa carrière de journaliste antidrogues. Il publiera en effet dans les années suivantes de nombreux articles pour condamner l'usage de psychotropes, par exemple dans *Elle* en 1969 où il titre « La drogue, c'est la peste³⁰ ». Dans « Une visite en enfer³¹ », son reportage pour *Crapouillot*, il suit un jeune homme faisant l'expérience du LSD dans des conditions dramatiques et relate son récit sur un ton paternaliste et moralisateur. Dès les premières lignes de l'article, il déclare trouver « indigne » la consommation de LSD et développe pendant plusieurs paragraphes le « mépris » que lui inspirent les « morts-vivants » qui se livrent à cette « démission de la volonté ». Comme on le voit, chaque production sur le sujet engendre de nouvelles et toutes se focalisent sur les risques supposés de la substance. Le champ lexical de la folie domine. Ces productions médiatiques ont un effet sémiotisant : leur processus de cadrage construit du sens et engendre des représentations sociales, politiques et scientifiques. La panique morale se transforme en croisade morale telle que définie par le sociologue Howard Becker : il s'agit désormais de défendre activement les normes et les valeurs de la société bourgeoise contre cette substance qui risque de les balayer³². Cau et Escoffier-Lambiotte deviennent ainsi des entrepreneurs de morale particulièrement actifs.

En dehors d'un groupe d'intellectuels et d'artistes constitué en un collectif nommé « Mandala », qui publie en 1967 dans le premier numéro de la nouvelle version de la revue surréaliste *Cahier noir du soleil* un « Dossier LSD »³³, faisant la défense de la substance, et d'un numéro de la revue de vulgarisation scientifique portée sur l'ésotérisme *Planète*, qui souligne les intérêts thérapeutiques du LSD, l'ensemble des productions médiatiques sur le sujet adopte un ton alarmiste.

1.3 Création de mythes

Cette médiatisation participe à créer et à diffuser des mythes autour de la consommation de LSD : la surenchère est ainsi de mise pour se démarquer dans un contexte d'accumulation des publications. Dans *l'Intransigeant*, le journaliste Paul Parisot affirme ainsi que la substance provoque « la folie durant 30 à 48 heures, parfois plus³⁴ ». Or le LSD fait effet pour une dizaine d'heures. Le sociologue Emmanuel Henry souligne la difficulté pour les journalistes de proposer du contenu allant au rebours du discours général : « S'opposer à ces discours dominants ne peut se faire qu'à un prix extrêmement élevé pour le journaliste. Il lui faut être en contact avec des sources alternatives capables de lui fournir une approche différente du problème et des éléments susceptibles de lui donner une certaine crédibilité³⁵. »

Nous avons déjà évoqué les exagérations d'Escoffier-Lambiotte au sujet des hospitalisations liées à la prise de la substance, ainsi que celles du docteur Bensoussan à propos du nombre de consommateur·rice·s de LSD. Des médecins sont d'ailleurs condamnés aux États-Unis pour avoir diffusé dans la presse de fausses affirmations concernant des accidents dus au psychotrope, comme ce directeur du Bureau des aveugles de l'État de Pennsylvanie, qui affirme en 1968 que six étudiant·e·s ont été frappé·e·s de cécité totale et permanente pour avoir longuement fixé le soleil après avoir pris du LSD. L'histoire est immédiatement reprise dans un article du *Monde*³⁶. À la suite d'une enquête de police qui découvre la supercherie, le docteur déclare avoir agi de la sorte parce qu'il était inquiet de l'usage croissant de la substance par les adolescent·e·s. Cette fois, *Le Monde* ne publie qu'un démenti de quelques lignes³⁷, qui n'a évidemment pas l'impact de l'article original. On peut en effet le constater au vu des débats à l'Assemblée nationale française lors du vote de la loi de 1970, qui reprennent cette affaire d'étudiant·e·s rendu·e·s aveugles. Le célèbre neuropsychiatre Henri Ey, dans un de ses ouvrages de référence sur la psychiatrie, cite à son tour ce cas³⁸, et nous avons pu constater lors de nos différentes interventions dans des colloques médicaux à quel point cette légende était toujours vivace chez les membres du corps médical actuel.

Revenons sur Jean Cau et son reportage : dans *Crapouillot*, il affirme avoir rencontré un jeune homme désireux d'expérimenter le LSD et avoir documenté la séance, puis avoir été ensuite lui-même drogué à son insu. L'artiste Jean-Jacques Lebel donne une autre version des faits dans un livre paru en 1968 et dont il rappelle la teneur dans un entretien avec la sociologue Anne Coppel en 2017 : « Nous avons dénoncé à juste titre Jean Cau d'avoir donné du LSD par surprise à un jeune "cobaye" qui faisait le trottoir devant le Flore à St-Germain-des-Prés. Pour venger ce garçon, victime de la saloperie du journaliste, nous en avons mis dans le verre de Jean Cau, qui s'est précipité dans la

rue en hurlant "Mon mur! Mon mur!". On le raconte dans Mandala³⁹. Ce qu'a commis Jean Cau est un crime extrêmement grave, de ceux qui peuvent avoir des conséquences irréparables sur la santé mentale des victimes⁴⁰. »

Les médecins ont, par ailleurs, un rôle ambigu lorsqu'ils évoquent la médiatisation du LSD. La plupart des expert·e·s de la substance ou des psychotropes en général en soulignent le caractère mensonger et purement intéressé. La médecin Françoise Sejournet, réalisant en 1968 une thèse sur la toxicomanie, ne s'y trompe pas lorsqu'elle déclare « [l]e LSD, "poule aux œufs d'or" pour la presse actuellement⁴¹ ». D'autres, comme les psychiatres Jean Sutter et Jean-Claude Scotto, se veulent rassurants : « L'affaire, il est vrai, paraît avoir déçu, jusqu'à présent, ses promoteurs : on nous promettait pour l'été dernier une "vague de fond" de la toxicomanie qui devait déferler sur la France et l'on n'a pu percevoir qu'un timide clapotis autour de quelques "beatniks" amateurs d'alcool assaisonné de nubarène [médicament psychotrope légal à cette époque]⁴². » Pourtant, eux-mêmes n'hésitent pas à donner de fausses informations : « 25 à 50 microgrammes représentent la dose "expérimentale" moyenne ; seuls les toxicomanes utilisent des doses plus importantes, soit 150 à 300 microgrammes par prise », affirment-ils. Or les doses employées en médecine, même en France où celles-ci étaient moins fortes que dans les pays anglo-américains, pouvaient aller jusqu'à 830 microgrammes⁴³. Quant à la dose de départ pour une utilisation hédoniste, elle se situe, comme nous l'avons dit, aux alentours de 100 microgrammes, des doses de 25 microgrammes étant considérées par le corps médical comme très faibles, à peine perceptibles.

Dans un article sur les mythes produits sur le sujet, le psychanalyste Emilio Servadio commente : « En France le LSD a été voué à l'exécration par plusieurs revues médicales (les "instantanés médicaux" y compris). Certaines d'entre elles ont cité à ce propos de larges extraits d'un périodique totalement profane comme le *Crapouillot*, faisant ainsi une entorse étonnante à leur tradition de prudence⁴⁴. » Or, ce battage médiatique de désinformation autour du produit a un impact presque immédiat sur la recherche médicale. La situation est désormais identique dans tous les pays occidentaux, et les scientifiques impliqué·e·s dans l'étude du LSD voient grandir les obstacles à leurs travaux. Une partie de la classe politique trouve également dans le thème de la consommation hédoniste des psychédéliques un moyen de justifier la poursuite de mesures conservatrices afin de protéger la population.

2. Conséquences de la panique morale

2.1 Impact sur les recherches

Aux États-Unis, où la panique morale créée autour du LSD a commencé quelques années plus tôt⁴⁵, le financement est réduit, les hôpitaux rechignent à réserver une partie de leurs locaux pour recevoir des séances de psychothérapie associées à la prise de LSD, les thérapeutes utilisant les psychédéliques dans leur pratique sont peu à peu marginalisés. Les spécialistes étant assimilés à des savants fous, à des déviants sexuels ou à des membres de sectes, il devient dès lors difficile de poursuivre sereinement les recherches face à une telle stigmatisation, comme en témoignent notamment les lettres échangées entre la psychologue américaine Betty Eisner et d'autres scientifiques engagés dans l'étude de la substance⁴⁶. À cette panique morale s'ajoutent les critiques de plus en plus vives à l'encontre de certaines études présentant leurs résultats sans comparer leurs données à celles de groupes de contrôles : depuis le scandale de la thalidomide (un médicament ayant causé des milliers de malformations congénitales), les États-Unis ont adopté de nouvelles normes d'évaluation des médicaments, auxquelles le LSD ne peut répondre. La méthode des essais cliniques en double-aveugle contre placebo, qui s'impose progressivement à partir de 1962, n'est pas efficace pour étudier le LSD : les médecins et les patient·e·s sont rapidement en mesure de distinguer celles et ceux qui ont pris la substance. De plus, des facteurs extrapharmacologiques (comme l'attitude maternante du thérapeute ou la décoration de la pièce dans laquelle a lieu la séance) sont essentiels pour en tirer des bénéfices thérapeutiques, ce qui implique des variables difficilement reproductibles. L'impossibilité d'évaluer le LSD selon ces nouvelles normes associées au refus catégorique de certains scientifiques de tenter de s'y conformer nuit ainsi à sa réputation de médicament⁴⁷.

Par ailleurs, les patient·e·s potentiel·le·s craignent de se voir administrer ce psychotrope désormais présenté comme une drogue dangereuse, ce qui empêche la bonne marche des séances. Les récits de psychoses aggravées, de suicides, d'accidents graves inquiètent les malades, dont certain·e·s refusent le traitement. Chez celles et ceux qui l'acceptent, ces récits induisent des expériences angoissantes malgré les efforts du personnel soignant pour créer une ambiance rassurante et bienveillante⁴⁸. Le sociologue Howard Becker a montré que les notions de déviance accolées par la société aux expériences liées aux psychotropes ainsi que leur pathologisation entraînent des conséquences funestes pour les consommateur·rice·s en façonnant négativement leurs expériences⁴⁹. Il en va de même avec les sujets se portant volontaires pour réaliser des séances expérimentales avec le LSD. D'une part, ce cadre interprétatif peut induire des

idées négatives (qu'elles soient liées à la folie, à la maladie, au danger) risquant de transformer la séance en moment traumatisant et, d'autre part, les candidat·e·s se font plus rares.

En 1968, une enquête est menée aux États-Unis auprès de 29 scientifiques effectuant des recherches sur le LSD, dans le but de déterminer quels effets le traitement médiatique sur le psychotrope a pu avoir sur leurs travaux. Dix-neuf d'entre eux rapportent un effet négatif sur le recrutement de sujets, sur les attitudes des individus déjà recrutés, sur le comportement du personnel et sur la poursuite de plusieurs projets de recherche⁵⁰.

Les thérapeutes s'inquiètent en particulier du fait que les articles publiés dans la presse médicale ne proviennent pas de spécialistes des psychédéliques mais de médecins « influencés par le sensationnalisme des articles et des éditoriaux [de la presse populaire] qui, souvent, ne font pas la différence entre le médicament prescrit par un médecin et les résultats imprévisibles de l'auto-administration⁵¹ ». En France, à partir de la publication de la série « Les poisons de l'esprit », la communauté scientifique, qui avait jusqu'alors à peu près ignoré les travaux sur le LSD en dehors de quelques études principalement expérimentales, s'intéresse désormais aux risques de son usage.

La revue *La Presse médicale* ne publiait ainsi qu'une ou deux recensions d'articles sur le LSD par année, le plus souvent aucune. En 1968 en revanche, 11 articles traitent de la substance. Au sommaire, pour ne donner que quelques exemples : « Accidents chez des sujets de 18 à 25 ans » ; « Effets à long terme chez des sujets normaux » ; « LSD et lésions chromosomiques ». Le docteur Monnerot-Dumaine, principalement connu pour ses travaux sur la linguistique, y est particulièrement virulent à l'encontre du psychotrope. Dans un article, il critique les résultats positifs obtenus avec la substance dans le traitement de l'alcoolisme, résultats qui seront pourtant finalement confirmés par une méta-analyse en 2012⁵² :

Dans le vif désir de trouver au LSD des propriétés bienfaitantes (qui compenseraient ses ravages), quelques auteurs ont avancé que le LSD pouvait réussir des cures remarquables chez les éthyliques. [...] L'expérience a démenti ces espoirs. La proportion des cures réussies n'est pas plus élevée qu'avec les moyens classiques, et comme ces cures ont été accompagnées à grand renfort de psychothérapie, il est probable que la guérison du sujet ait pu être obtenue par ce dernier moyen à lui seul. [...] Il y a donc lieu d'accueillir avec prudence les publications qui font l'éloge du LSD comme thérapeutique efficace de l'éthylisme⁵³.

Monnerot-Dumaine, visiblement très peu informé, ne cite pas la thèse française sur le traitement de l'alcoolisme ayant démontré 46% de réussite à long terme (plus de 18 mois), soutenue trois ans plus tôt à Strasbourg⁵⁴.

2.2 Le corps médical français divisé

En France, quelques voix s'élèvent malgré tout du côté des scientifiques engagés dans l'étude du LSD pour en défendre les recherches et l'emploi thérapeutique. Le professeur Pierre Deniker, psychiatre de Sainte-Anne, l'un des principaux hôpitaux impliqués dans les études sur les psychédéliques, condamne fermement et à plusieurs reprises les exagérations publiées dans la presse tant populaire que spécialisée. Lors d'une communication du docteur Bensoussan sur les dangers de ces substances, il prend la parole :

Quoiqu'il en soit, les médecins doivent garder une attitude objective en dépit de l'émotion suscitée par les campagnes de presse qui tendent souvent à souligner les méfaits de la psycho-pharmacologie plutôt que les progrès qu'elle a permis. Il apparaît extrêmement fâcheux qu'il puisse être question de supprimer la fabrication honnête des hallucinogènes, ce qui n'empêchera certes pas la fabrication clandestine aux États-Unis et ce qui risque effectivement de priver les psychiatres sinon d'un médicament, du moins d'un moyen d'investigation irremplaçable. En dépit des ravages des toxicomanies de stupéfiants, il n'a jamais été question de cesser la fabrication des morphiniques : il y a là une question de principe touchant à la liberté de prescription du médecin⁵⁵.

Au cours d'une autre conférence, Deniker insiste sur la rareté des psychoses dues aux psychédéliques au regard du nombre de consommateur·rice·s⁵⁶. Henri Ey, lui aussi impliqué dans la recherche sur le LSD, déclare : « Nous ne reprendrons pas ici à notre compte les prudhomeries [*sic*] moralisantes des censeurs "sérieux et méritants"⁵⁷. » D'autres rappellent que « les psychodysleptiques que sont le L.S.D. 25, la psylocybine [*sic*] et la mescaline ont des usages bien définis dans lesquels ils sont irremplaçables⁵⁸ ».

Au cours d'une discussion sur le thème des toxicomanies de la Société médico-psychologique, en 1970, le docteur Bonnafé aborde la question des pressions politiques subies par une partie du corps médical pour présenter les psychédéliques sous un jour péjoratif :

Il semble clair aujourd'hui que l'on observe une résistance accrue aux fortes pressions que nous avons subies depuis quelques temps. Un certain chœur demandait aux psychiatres d'approvisionner une véritable campagne d'*inflation* du discours sur « la drogue » et de cautionner des conduites de *répression* à l'égard des victimes. Le sens de cette campagne était pour moi très clair. Il s'agissait de charger « la jeunesse » d'une fonction de *bouc émissaire* des péchés de la société. Aussi me semble-t-il bon, pour l'honneur de la psychiatrie, qu'elle se défie de toute complicité avec une telle entreprise⁵⁹.

Dans sa thèse de médecine, Marie-Joser Maguer renchérit :

Les « abus commis par les toxicomanes » ne semblent pas pouvoir expliquer à eux seuls l'intervention des pouvoirs publics et il convient ici de parler de la situation

confortable mais aussi ambiguë des médecins dans ce domaine. Ambiguë car ce sont tout de même des médecins qui furent à l'origine de la « campagne de presse » dont nous avons parlé et qui contribua à alerter les pouvoirs publics quant à l'existence d'un « danger », tout autant (et sans doute plus) que les « abus des toxicomanes », du moins en ce qui concerne le LSD puisque à cette époque où des médecins « lançaient un cri d'alarme », Monsieur le Préfet de Police Papon précisait quant à lui qu'il n'y avait pas eu en France la moindre « affaire » concernant le LSD (malgré la surveillance intensive développée à la demande de « médecins spécialistes »⁶⁰.

Il est évident aujourd'hui que quelques membres du corps médical, de 1966 à 1970, virent dans la lutte contre le LSD un moyen de se mettre en avant à un moment où la sphère politique, alertée par la presse, prenait des mesures pour juguler l'« épidémie » de toxicomanie présumée. Des enjeux socioprofessionnels importants se jouaient alors, notamment dans l'accès à des postes de responsabilité dans les nouvelles structures organisées pour recevoir et soigner les personnes toxicomanes⁶¹. Des personnalités telles que Pierre Bensoussan ou Claude Olievenstein⁶², qui présentaient tous deux les adeptes du LSD comme des toxicomanes bien que la substance ne provoque pas d'addiction, furent ainsi pour de nombreuses années les experts des drogues, de surcroît auteurs à succès de ce thème. Bensoussan obtint ainsi un poste de professeur à Nanterre pour un cours sur les addictions et devint expert national des tribunaux ; Olievenstein quant à lui décrocha le poste de direction du Centre médical Marmottan destiné à proposer une nouvelle prise en charge des toxicomanes et eut une grande carrière d'addictologue très médiatique.

2.3 Le décret de juin 1966, une « législation par les tabloïds »

Les réactions politiques à l'alerte lancée par *Le Monde* à la fin avril 1966 ne se font pas attendre. Dès le 17 mai, le député de la quatrième circonscription de Paris Pierre Bas dépose une question au gouvernement : « Des enquêtes parues dans la grande presse, des articles dans les publications scientifiques, ont appelé l'attention sur les risques considérables que font courir à la santé publique les produits hallucinogènes⁶³. » Il demande quelles mesures l'État compte-t-il prendre « pour enrayer les ravages causés par ces produits ». Le 1^{er} juin, le gouvernement se réunit pour décider des moyens à mettre en œuvre pour empêcher la diffusion de l'« épidémie » de LSD. Les pouvoirs publics craignent en effet de voir déferler sur la France une vague de contestation contre l'ordre établi similaire à celle menée de l'autre côté de l'océan par une partie de la jeunesse américaine. Le concept de « panique morale » appliquée aux drogues repose notamment sur l'idée de bouleversement irréversible de la société et sur celle

de l'invasion par l'étranger, les deux périls étant étroitement liés⁶⁴. Dans le cas du LSD, les « *beatniks* » américains sont particulièrement visés comme risquant d'introduire en France, outre la drogue destructrice, une philosophie de vie s'opposant aux normes de l'époque. Ces jeunes, ayant entre 18 et 25 ans, sont décrits comme fuyant leurs familles et leurs principes moraux pour rejoindre « une société nouvelle, dont les signes les plus extérieurs sont le mode de vie errante, la pauvreté et la mise en commun des biens, des partenaires et des expériences⁶⁵ ».

Le ministre des Affaires sociales, Jean-Marcel Jeanneney, décide dès lors de classer le LSD et d'autres psychédéliques comme la mescaline ou la psilocybine dans le Tableau B des stupéfiants : l'importation, la détention et l'emploi de ces produits, sans autorisation ministérielle préalable, constituent désormais un délit passible de sanctions pénales graves. Leur emploi thérapeutique est interdit, mais ils peuvent toujours être employés pour la recherche, sur autorisation spéciale délivrée par le ministère. Cette décision intervient un mois et demi seulement après la publication de la série d'articles de la docteure Escoffier-Lambiotte dans *Le Monde* ; le même journal publie d'ailleurs un autre article à ce sujet dès la parution du décret au Journal officiel, le 3 juin. Il se réjouit de son rôle dans cette affaire : « On ne peut que se féliciter de la réaction énergique et rapide grâce à laquelle le ministre des Affaires sociales donne à la police française et aux services de protection de la jeunesse une arme efficace pour la répression des abus enregistrés en matière d'intoxication par les hallucinogènes (voir l'enquête parue à ce sujet dans *Le Monde* des 21, 22 et 23 avril 1966)⁶⁶. » La France devient ainsi le premier pays au monde à classer le LSD dans la liste des stupéfiants.

Le 8 décembre 1966, la question du « développement de la toxicomanie chez les jeunes » en lien avec l'usage du LSD est à nouveau portée devant le conseil municipal de la ville de Paris. On constate dans les débats à quel point la presse a eu un impact fort pour la politique de l'époque : « Des enquêtes, des reportages, des témoignages publiés par de nombreux journaux sont venus confirmer l'existence du problème et ont apporté des précisions souvent intéressantes » ; « L'étude de ce problème par la presse, sa répercussion dans l'opinion publique et les petits incidents qui ont pu se produire ont amené le Gouvernement à réagir » ; « À la suite d'articles parus dans la presse, une partie de l'opinion publique a pu s'émuouvoir et le problème de la drogue se devait d'être abordé car il constitue une menace⁶⁷. »

Deux ans plus tard, le commissaire Carrère, patron de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants, déclare pourtant : « On raconte beaucoup d'histoires, mais les rafles périodiques que nous faisons l'hiver dans les cabarets et l'été sur les plages sont pratiquement sans résultats. Et quand on a fouillé la Sorbonne où paraît-il se faisaient des orgies de stupéfiants, on n'a rien trouvé du tout⁶⁸. » Si le décret de

juin 1966 est donc très nettement une décision politique menée non pas à cause d'un risque avéré, tant scientifiquement que statistiquement, pour la population française, mais pour réagir à une campagne de presse intense, les débats ne cessent pas pour autant en 1966. Durant le vote de la loi de 1970 instaurant un régime d'exception dans la législation française à l'encontre de l'usage de stupéfiants, l'influence entre la presse et les pouvoirs publics se fait encore fortement sentir. Comme le montre la juriste Elisabeth Dolard-Roche, les décisions prises vont à l'encontre des critiques émanant des acteurs du champ médical et judiciaire⁶⁹, mais visent encore à apaiser l'opinion publique.

2.4 Arrêt des études

Ces décisions politiques prises dans l'urgence sonnent le glas des études françaises menées sur le LSD. Des recherches sur ses bénéfices dans le traitement de l'alcoolisme et de certaines maladies mentales, mais aussi comme agent de thérapies de conversion homosexuelles⁷⁰ étaient conduites depuis 1951 dans plusieurs laboratoires. Plus que la thérapeutique, les chercheur·e·s français·es s'intéressaient à l'étude des modes d'action du LSD, tentant d'analyser, de hiérarchiser et d'ordonner les troubles du comportement induits (chez l'être humain comme chez l'animal non humain)⁷¹. La majorité des travaux était consacrée à l'étude des fonctions psychiques durant l'expérience lysergique : évaluation de l'intelligence, de l'aptitude spatiale, attentionnelle, de la mémoire, du temps de réaction, du sens de temporalité, de la motricité⁷². Les études proposant des enregistrements électroencéphalographiques étaient également nombreuses⁷³.

En 1967, lors d'une discussion à la Société médico-psychologique, Pierre Deniker décrit une situation déjà critique : ayant fait une demande d'autorisation pour effectuer des recherches sur un autre psychédélique, la psilocybine, il en est empêché par le Service central de la pharmacie, qui se refuse à commander cette substance, réclamant qu'il prenne lui-même la responsabilité de l'acheter et de la conserver. « Dans ces conditions on peut se demander si la pratique de l'autorisation personnelle ne risque pas d'entraver complètement l'emploi des substances en question par des cliniciens peu habitués à assumer les responsabilités antérieurement dévolues au pharmacien⁷⁴. »

Outre les problèmes directement liés au décret, qui ne prévoit pas une réglementation précise permettant d'accorder des autorisations pour mener de nouvelles recherches, la question de la reconduction des fonds attribués aux travaux en cours est centrale dans l'arrêt des études. En octobre 1966, la demande de financement du docteur Pinchas Borenstein, médecin en chef de l'hôpital psychiatrique de Villejuif, qui travaille depuis 1963 avec le LSD grâce à une subvention de l'Inserm et produit des études sur un grand

nombre de patient·e·s, est rejetée : « L'équipement scientifique actuellement possédé semble très largement suffisant pour la poursuite de ces recherches », déclare le médecin en charge d'étudier le dossier⁷⁵. Jean Thuillier, premier scientifique français à avoir travaillé avec le LSD en France dès 1951 à Sainte-Anne, rencontre également des difficultés financières : en décembre 1966, la convention de l'Inserm n'est pas reconduite pour l'année 1967. Thuillier s'en étonne dans une lettre au directeur général : « Je ne puis que regretter la décision de cette commission d'autant que les travaux que j'ai pu effectuer au cours des cinq dernières années, grâce à cette subvention, ont donné lieu à de nombreuses publications en France et à l'étranger et [à] la prise de plusieurs brevets par le CNRS et l'Inserm⁷⁶. »

Conclusion

La dernière étude sur l'être humain et le LSD est publiée en France en 1971 par l'équipe du docteur Borenstein, mais repose vraisemblablement sur des données datant, au plus tard, de 1966⁷⁷. La situation est identique dans tous les pays occidentaux : malgré des recherches décisives dans la compréhension du cerveau, des neurotransmetteurs, de la schizophrénie, dans le traitement des addictions⁷⁸, des avancées essentielles dans les domaines du « *care* » et des soins palliatifs alors émergents⁷⁹, une remise en cause des pratiques psychiatriques proposant un renouvellement de la manière de prendre en charge les patient·e·s⁸⁰, le contexte politique et médiatique enterre ces travaux au début des années 1970. Ils demeurent comme une erreur de parcours de la science occidentale et sont rapidement invisibilisés, les articles publiés disparaissant par exemple des bibliographies de leurs auteur·rice·s.

L'impact de cette panique morale trouve encore des échos cruciaux dans la recherche contemporaine : il est ainsi significatif de constater que si les études biomédicales sur les psychédéliques reprennent dans plusieurs pays, celles-ci se concentrent principalement sur la psilocybine, bien moins stigmatisée médiatiquement à l'époque. En France, cette « renaissance psychédélique » peine à trouver une légitimité auprès des professionnel·le·s de santé et des pouvoirs publics ; les demandes de financements de programmes de recherches y ont été jusqu'à présents classées sans suite.

Cette étude de cas illustre les conséquences de la perméabilité de la recherche scientifique aux domaines médiatiques, politiques et sociaux, dont elle ne peut d'ailleurs jamais totalement s'extraire. Dans une situation de science « postnormale », la production des savoirs scientifiques ne peut plus être détachée de ces valeurs contextuelles. Le point de vue moral et la réaction émotionnelle qu'il ne peut manquer de provo-

quer est alors un frein à l'élaboration d'une recherche libérée de considérations d'ordre passionnel, ce qui risque d'en entraver les avancées et affecte les représentations liées aux objets étudiés. Paradoxalement pourtant, l'inscription de la science dans la société pourrait conduire dans les prochaines années à un bouleversement du paradigme d'après lequel étaient compris jusqu'alors les psychédéliques en Occident, notamment par le biais d'associations, les « Sociétés psychédéliques », se chargeant de diffuser auprès de la communauté scientifique les résultats des recherches, passées et présentes, sur ces substances.

Bibliographie

- « Le commissaire Carrère raconte sa victoire sur le gang de la drogue », *Paris-Match*, no 1001, 1968, p. 72-75.
- « Le LSD 25 a fait son apparition en France. Alerte à la drogue qui rend fou! », *Noir et Blanc*, no 1106, 1966.
- « Le LSD et les étudiants. Lettre de M. David », *Le Monde*, 1966.
- « Le LSD n'a pas rendu aveugles des étudiants », *Le Monde*, 1968.
- « Le LSD, la drogue qui rend fou », *Sud-Ouest*, 1966, p. 3.
- « Le ministre des Affaires sociales place les hallucinogènes dans la catégorie des stupéfiants et soumet leur utilisation – même médicale – à son autorisation », *Le Monde*, 1966.
- « LSD, soleil et cécité », *Le Monde*, 1968.
- « Playboy Interview: Timothy Leary », *Playboy*, no 9, 1966, p. 93-112, 250-256.
- « Question de M. Claude-Gérard Marcus à M. le Préfet de police concernant les progrès des différentes formes de toxicomanie dans certaines couches de la jeunesse et les mesures de protection qu'elles devraient entraîner, séance du 21 mars 1966 », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, vol. LXXXVI, no 5, 1966, p. 175-177.
- « Question de M. Claude-Gérard Marcus à M. le Préfet de police sur les mesures prises pour lutter contre le développement de la toxicomanie chez les jeunes, séance du 8 décembre 1966 », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, vol. LXXXVI, no 24, 1966, p. 929-933.
- ABRAMSON, Harold A., « LSD in Psychotherapy and Alcoholism », *American Journal of Psychotherapy*, no 20, 1966, p. 415-457.

- BAILLY, Jean-Claude & Gérard RUTTEN, « Presse et LSD. Pouvoir et LSD », dans Jean-Claude BAILLY & Gérard RUTTEN (dir.), *Dossier LSD*, Paris, P. Belfond, 1974, p. 95-98.
- BAS, Pierre, « Questions au gouvernement », *Journal officiel de la République française*, no 61, 1966, p. 2533.
- BECKER, Howard, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985.
- BENSOUSSAN, Pierre André & Agamemnon-Alexandros JOANNIDES, « À propos de l'expérience psychédélique », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 2, 1966, p. 98-103.
- , « À propos de l'expérience psychédélique (suite) », *Annales médico-psychologiques*, vol. I, no 125, 1967, p. 112-116.
- BENSOUSSAN, Pierre André, Agamemnon-Alexandros JOANNIDES & Jean-Pierre SOUBRIER, « Note sur quelques accidents de l'usage incontrôlé des psychodysléptiques », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 1, 1966, p. 90-98.
- BEN-YEHUDA, Nachman, « The Sociology of Moral Panics: Toward a New Synthesis », *The Sociological Quarterly*, vol. 27, no 4, 1986, p. 495-513.
- BONNAFÉ, Lucien, « Discussion de la séance solennelle du 25 mai 1970 consacrée à l'étude des "toxicomanies d'aujourd'hui" », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 1, 1970, p. 132-136.
- BORENSTEIN, Pinchas, Philippe CUJO & C. CHAMPION, « Action électro-encéphalographique de deux substances désynchronisantes (Lysergamide et Diazepam) sur les rythmes lents d'origine organique ou dus aux psychotropes », *Annales médico-psychologiques*, vol. I, no 1, 1971, p. 228-233.
- BORENSTEIN, Pinchas, Philippe CUJO & Claude OLIEVENSTEIN, « Épreuve à la diéthylamide de l'acide lysergique (LSD-25) et thérapeutiques psychotropes : étude électro-encéphalographique », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 2, 1965, p. 237-246.
- CAU, Jean, « La drogue c'est la peste », *Elle*, no 1245, 1969, p. 96-101.
- , « Une visite en enfer », *Crapouillot*, no 71, 1966, p. 24-31.
- COHEN, Stanley, *Folk Devils and Moral Panics the Creation of the Mods and Rockers*, London, MacGibbon & Kee, 1972.
- COOMBER, Ross, Craig MORRIS & Laura DUNN, « How the media do drugs: quality control and the reporting of drug issues in the UK print media », *The International Journal on Drug Policy*, vol. 11, no 3, 2000, p. 217-225.
- CORNWELL, Benjamin & Annulla LINDERS, « The myth of "moral panic": An alternative account of LSD prohibition », *Deviant Behavior*, vol. 23, no 4, 2002, p. 307-330.

- DAHLBERG, Charles, Ruth MECHANECK & Stanley FELDSTEIN, « LSD research: The impact of lay publicity », *American Journal of Psychiatry*, vol. 125, no 5, 1968, p. 685-689.
- DELAY, Jean & Philippe BENDA, « L'expérience lysergique. LSD-25. À propos de 75 observations cliniques », *Encéphale*, vol. 3-4, 1958, p. 169-209, 309-344.
- DELAY, Jean, Pierre PICHOT, Bernard LAINÉ & Jacques PERSE, « Les modifications de la personnalité produites par la diéthylamide de l'acide lysergique (LSD 25). Étude par le Test de Rorschach », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 1, 1954, p. 1-13.
- DENIKER, Pierre, « Sur les abus des drogues psychodysléptiques : toxicomanies modernes et pharmaco-psychoses », *Annales médico-psychologiques*, vol. I, no 127, 1969, p. 193-211.
- DOLARD-ROCHE, Élisabeth, *L'usage de stupéfiants : analyse de la loi du 31 décembre 1970 et de son contexte psycho-social*, thèse d'histoire du droit, université Lyon 3, 2000.
- DUBUS, Zoë, « LSD et soins palliatifs dans les années 1960, un rendez-vous manqué? », *Médecine palliative*, vol. 20, no 6, 2021, p. 312-321.
- , « Utiliser les psychédéliques pour "guérir" des adolescents homosexuels? Essai de thérapie de conversion, France, 1960 », *Annales médico-psychologiques, revue psychiatrique*, vol. 178, no 6, 2020, p. 650-656.
- , « Marginalisation, stigmatisation et abandon du LSD en médecine », *Histoire, médecine et santé*, no 15, 2020, p. 87-105.
- EISNER, Betty Grover, « Remembrances of LSD Therapy Past », [manuscrit non publié], Multidisciplinary Association for Psychedelic Studies (MAPS), 2002. URL : <https://maps.org/resources/psychedelic-bibliography>.
- ESCOFFIER-LAMBIOTTE, Claudine, « Les poisons de l'esprit I. Des Aztèques à l'arme chimique », *Le Monde*, 1966, p. 1, 11.
- , « Les poisons de l'esprit II. L'antisociété par l'hallucination », *Le Monde*, 1966, p. 8.
- , « Les poisons de l'esprit III. Aux sources de la folie », *Le Monde*, 1966, p. 9.
- EY, Henri, « LSD et expériences psychédéliques », *L'Évolution psychiatrique*, vol. XXXIV, no 4, 1969, p. 249-296.
- , *Traité des hallucinations*, Paris, Masson et cie, 1973.
- FORSYTH, Alasdair, « Distorted? A quantitative exploration of drug fatality reports in the popular press », *International Journal of Drug Policy*, vol. 12, no 5-6, 2001, p. 435-453.
- FOUGÈRE, Paule, « La drogue singulière », *Revue des Deux Mondes*, 1970, p. 188-192.

- FOURQUET, Jérôme & Marion CHASLES-PARROT, « Les Français et le cannabis », Paris, IFOP, 2018.
- FRANKLIN, Bob & Gareth LAVERY, « Legislation by tabloid? », *Community Care*, 1989, p. 26-28.
- GASTAUT, H., S. FERRER, C. CASTELLS, N. NICOLLE & K. LUSCHNAT, « Action de la diéthylamide de l'acide d-lysergique (LSD 25) sur les fonctions psychiques et l'électroencéphalogramme », *Stereotactic and Functional Neurosurgery*, vol. 13, no 2, 1953, p. 102-120.
- GIFFORT, Danielle, *Acid Revival: The Psychedelic Renaissance and the Quest for Medical Legitimacy*, University of Minnesota Press, 2020.
- GOODE, Erich, « Moral panics and disproportionality: The case of LSD use in the sixties », *Deviant Behavior*, vol. 29, no 6, 2008, p. 533-543.
- GRENIER, Amélie, « Les "jeunes", les "amazones", les "célestes" : les figures de la panique morale sur les drogues à Montréal dans le journal *La Patrie*, entre 1921 et 1923 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 28, no 2, 2020, p. 50-73.
- HARTOGSOHN, Ido, *American Trip: Set, Setting, and the Psychedelic Experience in the Twentieth Century*, Cambridge, MIT Press, 2020.
- HENRY, Emmanuelle, « Du silence au scandale », *Réseaux*, vol. 122, no 6, 2003, p. 237-272.
- HINTZEN, Annelie & Torsten PASSIE, *The Pharmacology of LSD: A Critical Review*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- KREBS, Teri S. & Pål-Ørjan JOHANSEN, « Lysergic acid diethylamide (LSD) for alcoholism: Meta-analysis of randomized controlled trials », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, Angleterre)*, vol. 26, no 7, 2012, p. 994-1002.
- , « Psychedelics and mental health: A population study », *PLoS ONE*, vol. 8, no 8, 2013, p. 1-9.
- LEBEL, Jean-Jacques, « En dehors du cadre », dans J.-C. BAILLY & G. RUTTEN (dir.), *Dossier LSD*, Paris, P. Belfond, 1974, p. 25-36.
- LEBEL, Jean-Jacques & Anne COPPEL, « Se transformer de voyeur en voyant », *Chimères*, vol. 91, no 1, 2017, p. 243-256.
- MAGUER, Marie-José, *LSD : problèmes sociaux et scientifiques. Mythes ou réalités*, thèse de médecine, Paris, 1977.
- MARCHANT, Alexandre, *L'impossible prohibition*, Paris, Perrin, 2018.
- MARCHETTI, Dominique, *Quand la santé devient médiatique : les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.
- MEGRET, Lise, « LSD 25 : oublier de vivre », *L'évènement*, no 4, 1966, p. 67-71.

- MÉZERETTE, Jean & Philippe DE BAUSSET, « LSD, nouveau péril pour l'humanité », *Paris-Match*, no 891, 1966, p. 92-99.
- MONNEROT-DUMAINE, Marcel, « LSD et alcoolisme », *La presse médicale*, no 38, 1968, p. 1804.
- OBRADOVIC, Ivana & François BECK, « Plus précoces et moins sanctionnés? Usages des statistiques dans les discours sur les jeunes face aux drogues », *Mots. Les langages du politique*, no 100, 2012, p. 137-152.
- OLIEVENSZTEIN, Sami, *Contribution à l'étude du L.S.D 25 en clinique psychiatrique. Relations entre l'état clinique, les thérapeutiques psychotropes et l'effet du diéthylamide de l'acide lysergique*, thèse de médecine, Paris, 1967.
- OLIVET, Fabrice & Samuel ROBERTS, « Guerre à la drogue, guerre raciale? », *Esprit*, vol. Février, no 2, 2017, p. 85-93.
- ORAM, Matthew, *The Trials of Psychedelic Therapy: LSD Psychotherapy in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2018.
- ORCUTT, James D. & J. Blake TURNER, « Shocking numbers and graphic accounts: Quantified images of drug problems in the print media », *Social Problems*, vol. 40, no 2, 1993, p. 190-206.
- ORSINI, Francine & Philippe BENDA, « Étude expérimentale du ralentissement de la performance sous LSD-25 », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 3, 1959, p. 519-525.
- ORSINI, Maria M., « Frame analysis of drug narratives in network news coverage », *Contemporary Drug Problems*, vol. 44, no 3, 2017, p. 189-211.
- PAHNKE, Walter, Albert A. KURLAND, Louis E. GOODMAN & William A. RICHARDS, « LSD-assisted psychotherapy with terminal cancer patients », *Current Psychiatric Therapies*, vol. 9, 1969, p. 144-152.
- PARISOT, Paul, « Halte à la "drogue qui rend fou"! L'usage clandestin du LSD réprimé », *L'Intransigeant*, 1966, p. 8.
- PASSIE, Torsten, *Psycholytic and Psychedelic Therapy Research 1931-1995: A complete international bibliography*, Hannover, Laurentius Publishers, 1997.
- PASSOUANT, Pierre, Thérèse PASSOUANT-FONTAINE & Jean CADILHAC, « Action du L.S.D. 25 sur le comportement et les rythmes corticaux et rhinencéphaliques du chat », *Comptes rendus de la Société de biologie*, vol. 150, 1956, p. 2237-2241.
- TSIKOUNAS, Myriam, « Le discours sur les drogues licites et illicites dans les émissions médicales et les magazines consacrés à la santé publique à la télévision (de 1956 à aujourd'hui) », *Psychotropes*, vol. 20, no 3, 2014, p. 41-53.
- SEJOURNET, Françoise, *Aspects actuels de la toxicomanie*, thèse de médecine, Paris, 1968.

- SERVADIO, Emilio, « Autour du LSD un mythe est né », *Planète*, no 33, 1967, p. 103-107.
- SIFF, Stephen, *Acid Hype: American news media and the psychedelic experience*, Urbana, University of Illinois Press, 2015.
- SMITH, David E., « Use of LSD in the Haight-Ashbury – Observations at a Neighborhood Clinic », *California Medicine*, vol. 110, no 6, 1969, p. 472-476.
- SNELDERS, Stephen, Charles KAPLAN & Toine PIETERS, « On cannabis, chloral hydrate, and career cycles of psychotropic drugs in medicine », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 80, no 1, 2006, p. 95-114.
- SOULAIRAC, André, « Rapport sur la demande formulée par M. Borenstein pour obtenir une subvention dans le cadre de l'action concertée "Fonctions et maladies du cerveau" », Archives nationales, Santé ; Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) (1947-1972), Cerveau 19760215/58 CR 66-04, 1966.
- SUTTER, Jean M. & Jean-Claude SCOTTO, « Vérités médicales sur le LSD 25, poison à la mode », *Antenne médicale*, vol. 4-5, no 1, 1967, p. 25-28.
- THUILLIER, Jean, « Lettre de Jean Thuillier au directeur général de l'Inserm », Archives nationales, Santé ; Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) (1947-1972), Cerveau 19760215/59 CR-66-025, 1966.
- WEIL, Jean, *Essai d'utilisation des psychodysléptiques dans le traitement des alcooliques en hôpital psychiatrique*, thèse de médecine, Strasbourg, 1965.

Notes

- 1 A. HINTZEN & T. PASSIE, *The Pharmacology of LSD: A Critical Review*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- 2 S. COHEN, *Folk Devils and Moral Panics the Creation of the Mods and Rockers*, London, MacGibbon & Kee, 1972.
- 3 N. BEN-YEHUDA, « The Sociology of Moral Panics: Toward a New Synthesis », *The Sociological Quarterly*, vol. 27, no 4, 1986, p. 496.
- 4 E. GOODE, « Moral Panics and Disproportionality: The Case of LSD Use in the Sixties », *Deviant Behavior*, vol. 29, no 6, 2008, p. 533-543.
- 5 B. CORNWELL & A. LINDERS, « The Myth of "Moral Panic": An Alternative Account of LSD Prohibition », *Deviant Behavior*, vol. 23, no 4, 2002, p. 307-330.
- 6 B. FRANKLIN & G. LAVERY, « Legislation by tabloid? », *Community Care*, 1989, p. 26-28.
- 7 S. SNELDERS, C. KAPLAN & T. PIETERS, « On Cannabis, Chloral Hydrate, and Career Cycles of Psychotropic Drugs in Medicine », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 80, no 1, 2006, p. 95-114.
- 8 J. FOURQUET & M. CHASLES-PARROT, « Les Français et le cannabis », Paris, IFOP, 2018.
- 9 A. HINTZEN & T. PASSIE, *The Pharmacology of LSD: A Critical Review*, *op. cit.*
- 10 T. S. KREBS & P.-Ø. JOHANSEN, « Psychedelics and Mental Health: A Population Study », *PLoS ONE*, vol. 8, no 8, 2013, p. 1-9.
- 11 A. FORSYTH, « Distorted? A Quantitative Exploration of Drug Fatality Reports in the Popular Press », *International Journal of Drug Policy*, vol. 12, no 5-6, 2001, p. 435-453 ; M. M. ORSINI, « Frame Analysis of Drug Narratives in Network News Coverage », *Contemporary Drug Problems*, vol. 44, no 3, 2017, p. 189-211.
- 12 I. OBRADOVIC & F. BECK, « Plus précoces et moins sanctionnés? Usages des statistiques dans les discours sur les jeunes face aux drogues », *Mots. Les langages du politique*, no 100, 2012, p. 137-152.
- 13 R. COOMBER, C. MORRIS & L. DUNN, « How the Media Do Drugs: Quality Control and the Reporting of Drug Issues in the UK Print Media », *The International Journal on Drug Policy*, vol. 11, no 3, 2000, p. 217-225.
- 14 J. D. ORCUTT & J. B. TURNER, « Shocking Numbers and Graphic Accounts: Quantified Images of Drug Problems in the Print Media », *Social Problems*, vol. 40, no 2, 1993, p. 190-206 ; Myriam TSIKOUNAS, « Le discours sur les drogues licites et illicites dans les émissions médicales et les magazines consacrés à la santé publique à la télévision (de 1956 à aujourd'hui) », *Psychotropes*, vol. 20, no 3, 2014, p. 41-53.
- 15 Le 31 décembre 1970 est votée en France la loi n° 70-1320 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses.
- 16 D. MARCHETTI, *Quand la santé devient médiatique : les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010, p. 39-41.
- 17 « Question de M. Claude-Gérard Marcus à M. le Préfet de police concernant les progrès des différentes formes de toxicomanie dans certaines couches de la jeunesse et les mesures de protection qu'elles devraient entraîner, Séance du 21 mars 1966 », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, vol. LXXXVI, no 5, 1966, p. 175-177.
- 18 C. ESCOFFIER-LAMBIOTTE, « Les poisons de l'esprit I. Des Aztèques à l'arme chimique », *Le Monde*, 1966, p. 1, 11 ; « Les poisons de l'esprit II. L'antisociété par l'hallucination », *Le Monde*, 1966, p. 8 ; « Les poisons de l'esprit III. Aux sources de la folie », *Le Monde*, 1966, p. 9.
- 19 Entretien avec le professeur Jean-Pierre Soubrier mené le 2 décembre 2021.

- 20 C. ESCOFFIER-LAMBIOTTE, « Les poisons de l'esprit II. L'antisociété par l'hallucination », *loc. cit.*, p. 8.
- 21 P. A. BENSOUSSAN, A.-A. JOANNIDES & J.-P. SOUBRIER, « Note sur quelques accidents de l'usage incontrôlé des psychodysléptiques », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 1, 1966, p. 90-98.
- 22 D. E. SMITH, « Use of LSD in the Haight-Ashbury – Observations at a Neighborhood Clinic », *California Medicine*, vol. 110, no 6, 1969, p. 472-476. Le fait était déjà évoqué par le psychiatre Timothy Leary en 1966 : « Playboy Interview: Timothy Leary », *Playboy*, no 9, 1966, p. 93-112, p. 250-256.
- 23 C. ESCOFFIER-LAMBIOTTE, « Les poisons de l'esprit III. Aux sources de la folie », *loc. cit.*, p. 9.
- 24 J.-C. BAILLY & G. RUTTEN, « Presse et LSD. Pouvoir et LSD », dans J.-C. BAILLY & G. RUTTEN (dir.), *Dossier L.S.D.*, Paris, P. Belfond, 1974, p. 95-98.
- 25 « Le LSD et les étudiants. Lettre de M. David », *Le Monde*, 1966.
- 26 J. MÉZERETTE & P. DE BAUSSET, « LSD, nouveau péril pour l'humanité », *Paris-Match*, no 891, 1966, p. 92-99.
- 27 L. MEGRET, « LSD 25 : oublier de vivre », *L'évènement*, no 4, 1966, p. 67-71.
- 28 « Le LSD 25 a fait son apparition en France. Alerte à la drogue qui rend fou! », *Noir et Blanc*, no 1106, 1966.
- 29 « Le LSD, la drogue qui rend fou », *Sud-Ouest*, 1966, p. 3.
- 30 J. CAU, « La drogue c'est la peste », *Elle*, no 1245, 1969, p. 96-101.
- 31 J. CAU, « Une visite en enfer », *Crapouillot*, no 71, 1966, p. 24-31.
- 32 H. BECKER, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985.
- 33 « Dossier LSD », *Cahier noir du soleil*, no 1, 1967.
- 34 P. PARISOT, « Halte à la "drogue qui rend fou"! L'usage clandestin du LSD réprimé », *L'Intransigeant*, 1966, p. 8.
- 35 E. HENRY, « Du silence au scandale », *Réseaux*, vol. 122, no 6, 2003, p. 256.
- 36 « LSD, soleil et cécité », *Le Monde*, 1968.
- 37 « Le LSD n'a pas rendu aveugle des étudiants », *Le Monde*, 1968.
- 38 H. EY, *Traité des hallucinations*, Paris, Masson et cie, 1973.
- 39 J.-J. LEBEL, « En dehors du cadre », dans J.-C. BAILLY & G. RUTTEN (dir.), *Dossier L.S.D.*, Paris, P. Belfond, 1974, p. 25-36.
- 40 J.-J. LEBEL & A. COPPEL, « Se transformer de voyeur en voyant », *Chimères*, vol. 91, no 1, 2017, p. 252.
- 41 F. SEJOURNET, *Aspects actuels de la toxicomanie*, thèse de médecine, Paris, 1968, p. 95.
- 42 J. M. SUTTER & J.-C. SCOTTO, « Vérités médicales sur le LSD 25, poison à la mode », *Antenne médicale*, vol. 4-5, no 1, 1967, p. 25.
- 43 J. WEIL, *Essai d'utilisation des psychodysléptiques dans le traitement des alcooliques en hôpital psychiatrique*, thèse de médecine, Strasbourg, 1965.
- 44 E. SERVADIO, « Autour du LSD un mythe est né », *Planète*, no 33, 1967, p. 104.
- 45 S. SIFF, *Acid Hype: American News Media and the Psychedelic Experience*, Urbana, University of Illinois Press, 2015.
- 46 B. G. EISNER, « Remembrances of LSD Therapy Past », 2002 [manuscrit non publié], disponible sur le site de la Multidisciplinary Association for Psychedelic Studies (MAPS). URL : <https://maps.org/resources/psychedelic-bibliography>.

- 47 M. ORAM, *The Trials of Psychedelic Therapy: LSD Psychotherapy in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2018 ; Z. DUBUS, « Marginalisation, stigmatisation et abandon du LSD en médecine », *Histoire, médecine et santé*, no 15, 2020, p. 87-105 ; D. GIFFORT, *Acid Revival: The Psychedelic Renaissance and the Quest for Medical Legitimacy*, University of Minnesota Press, 2020.
- 48 W. N. PAHNKE et al., « LSD-Assisted Psychotherapy with Terminal Cancer Patients », *Current Psychiatric Therapies*, vol. 9, 1969, p. 151.
- 49 H. BECKER, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, op. cit.
- 50 C. C. DAHLBERG, R. MECHANECK & S. FELDSTEIN, « LSD Research: The Impact of Lay Publicity », *American Journal of Psychiatry*, vol. 125, no 5, 1968, p. 685-689.
- 51 Texte original en anglais : « influenced by the sensationalism of these articles and editorials which often do not discriminate between the effects of the drug when prescribed by a physician and the unpredictable results of self-administration. » H. A. ABRAMSON, « LSD in Psychotherapy and Alcoholism », *American Journal of Psychotherapy*, no 20, 1966, p. 415.
- 52 T. S. KREBS & P.-Ø. JOHANSEN, « Lysergic acid diethylamide (LSD) for alcoholism: meta-analysis of randomized controlled trials », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, England)*, vol. 26, no 7, 2012, p. 994-1002.
- 53 M. MONNEROT-DUMAINE, « LSD et alcoolisme », *La presse médicale*, no 38, 1968, p. 1804.
- 54 J. WEIL, *Essai d'utilisation des psychodysléptiques dans le traitement des alcooliques en hôpital psychiatrique*, op. cit.
- 55 P. A. BENSOUSSAN & A. JOANNIDES, « À propos de l'expérience psychédélique », *Annales médico-psychologiques*, vol. 11, no 2, 1966, p. 102.
- 56 P. DENIKER, « Sur les abus des drogues psychodysléptiques : toxicomanies modernes et pharmaco-psychoses », *Annales médico-psychologiques*, vol. 1, no 127, 1969, p. 193-211.
- 57 H. EY, « LSD et expériences psychédéliques », *L'Évolution psychiatrique*, vol. XXXIV, no 4, 1969, p. 270.
- 58 P. FOUGÈRE, « La drogue singulière », *Revue des Deux Mondes*, 1970, p. 188-192.
- 59 L. BONNAFÉ, « Discussion de la séance solennelle du 25 mai 1970 consacrée à l'étude des "toxicomanies d'aujourd'hui" », *Annales médico-psychologiques*, vol. 11, no 1, 1970, p. 133 (les italiques sont de l'auteur).
- 60 M.-J. MAGUER, *LSD : problèmes sociaux et scientifiques. Mythes ou réalités*, thèse de médecine, Paris, 1977, p. 109.
- 61 A. MARCHANT, *L'impossible prohibition*, Paris, Perrin, 2018.
- 62 S. OLIEVENSZTEIN, *Contribution à l'étude du L.S.D 25 en clinique psychiatrique. Relations entre l'état clinique, les thérapeutiques psychotropes et l'effet du Diethylamide de l'acide lysergique*, thèse de médecine, Paris, 1967, p. 62.
- 63 P. BAS, « Questions au gouvernement », *Journal officiel de la République française*, no 61, 1966, p. 2533.
- 64 F. OLIVET & S. ROBERTS, « Guerre à la drogue, guerre raciale? », *Esprit*, vol. février, no 2, 2017, p. 85-93 ; A. GRENIER, « Les "jeunes", les "amazonnes", les "célestes" : les figures de la panique morale sur les drogues à Montréal dans le journal *La Patrie*, entre 1921 et 1923 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 28, no 2, 2020, p. 50-73.
- 65 P. A. BENSOUSSAN & A. JOANNIDES, « À propos de l'expérience psychédélique », *loc. cit.*, p. 102.
- 66 « Le ministre des affaires sociales place les hallucinogènes dans la catégorie des stupéfiants et soumet leur utilisation – même médicale – à son autorisation », *Le Monde*, 1966.

- 67 « Question de M. Claude-Gérard Marcus à M. le Préfet de police sur les mesures prises pour lutter contre le développement de la toxicomanie chez les jeunes, séance du 8 décembre », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, vol. LXXXVI, no 24, 1966, p. 929-933.
- 68 « Le commissaire Carrère raconte sa victoire sur le gang de la drogue », *Paris-Match*, no 1001, 1968, p. 72-75.
- 69 E. DOLARD-ROCHE, *L'usage de stupéfiants : analyse de la loi du 31 décembre 1970 et de son contexte psycho-social*, thèse d'histoire du droit, université Lyon 3, 2000.
- 70 Z. DUBUS, « Utiliser les psychédéliques pour "guérir" des adolescents homosexuels? Essai de thérapie de conversion, France, 1960 », *Annales médico-psychologiques, revue psychiatrique*, vol. 178, no 6, 2020, p. 650-656.
- 71 P. PASSOUANT, T. PASSOUANT-FONTAINE & J. CADILHAC, « Action du L.S.D. 25 sur le comportement et les rythmes corticaux et rhinencéphaliques du chat », *Comptes rendus de la Société de biologie*, vol. 150, 1956, p. 2237-2241 ; J. DELAY & P. BENDA, « L'expérience lysergique. LSD-25. À propos de 75 observations cliniques », *Encéphale*, no 3-4, 1958, p. 169-209 et p. 309-344.
- 72 J. DELAY *et al.*, « Les modifications de la personnalité produites par la diéthylamide de l'acide lysergique (LSD 25). Étude par le Test de Rorschach », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 1, 1954, p. 1-13 ; F. ORSINI & P. BENDA, « Étude expérimentale du ralentissement de la performance sous LSD-25 », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 3, 1959, p. 519-525.
- 73 H. GASTAUT *et al.*, « Action de la diéthylamide de l'acide d-lysergique (LSD 25) sur les fonctions psychiques et l'électroencéphalogramme », *Stereotactic and Functional Neurosurgery*, vol. 13, no 2, 1953, p. 102-120 ; P. BORENSTEIN, P. CUJO & C. OLIEVENSTEIN, « Épreuve à la diéthylamide de l'acide lysergique (LSD-25) et thérapeutiques psychotropes : étude électro-encéphalographique », *Annales médico-psychologiques*, vol. II, no 2, 1965, p. 237-246.
- 74 P. A. BENSOUSSAN & A. JOANNIDES, « À propos de l'expérience psychédélique (suite) », *Annales médico-psychologiques*, vol. I, no 125, 1967, p. 115.
- 75 A. SOULAIRAC, « Rapport sur la demande formulée par M. Borenstein pour obtenir une subvention dans le cadre de l'action concertée "Fonctions et maladies du cerveau" », Archives nationales, Santé ; Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) (1947-1972), Cerveau 19760215/58 CR 66-04, 1966.
- 76 « Lettre de Jean Thuillier au directeur général de l'Inserm », Archives nationales, Santé ; Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) (1947-1972), Cerveau 19760215/59 CR-66-025, 1966.
- 77 P. BORENSTEIN, P. CUJO & C. CHAMPION, « Action électro-encéphalographique de deux substances désynchronisantes (Lysergamide et Diazepam) sur les rythmes lents d'origine organique ou dus aux psychotropes », *Annales médico-psychologiques*, vol. I, no 1, 1971, p. 228-233.
- 78 T. PASSIE, *Psycholytic and Psychedelic Therapy Research 1931-1995: A Complete International Bibliography*, Hannover, Laurentius Publishers, 1997.
- 79 Z. DUBUS, « LSD et soins palliatifs dans les années 1960, un rendez-vous manqué? », *Médecine palliative*, vol. 20, no 6, 2021, p. 312-321.
- 80 I. HARTOGSOHN, *American Trip: Set, Setting, and the Psychedelic Experience in the Twentieth Century*, Cambridge, The MIT Press, 2020.

